

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 10 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

#### Nombre de conseillers présent(s) :

BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CUZIN Sandrine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, GANDON Francis, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 6 (ACQUAVIVA Caroline donne pouvoir à GAUTIER Eric, CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, FAYOT Michel donne pouvoir à ESSAYAN Martine, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, PICHON Laetitia donne pouvoir à JOLY Franck-Alain).

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 1 (Sabrina DE UFFREDI)

**Le secrétariat a été assuré par :** Matthieu KALITA

**Objet : Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle**

**Vu** le Code du travail et notamment les articles L. 4121-3, L. 4153-8 à 9, D. 4153-15 à 37 et R. 4153-40 ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20241106-D2024-69-DE  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

**Vu** l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la collectivité mis à jour ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Ressources Humaines, Finances, Numériques, Affaires Générales en date du 3 octobre 2024 ;

**Considérant** que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

**Considérant** l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L. 4121-3 et suivants du Code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;

**Considérant** que la présente délibération de dérogation constitue une décision initiale permettant aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « réglementés » ;

**Considérant** le recrutement d'un apprenti de moins de 18 ans au sein du services espaces-verts de la collectivité à partir de la rentrée scolaire 2024-2025 ;

Compte-tenu des observations ;

## **Le Conseil Municipal :**

- 1) **DECIDE** du recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération ;
- 2) **PRECISE** que la présente décision est établie pour 3 ans renouvelables ;
- 3) **DIT** que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation, les formations professionnelles concernées, les lieux de formation connus et les qualités et fonctions des personnes chargées d'encadrer les jeunes pendant ces travaux figurent en Annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en Annexe 2 de la présente délibération ;
- 4) **DIT** que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres de la F3SCT et adressé, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) compétent ;

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20241106-D2024-69-DE Date de réception préfecture : 06/11/2024
--

5) **DIT** que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en Annexe 3 et mis à la disposition de l'Agent Chargé d'assurer les Fonctions d'Inspection (ACFI) ;

6) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 16 octobre 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : / 6 NOV. 2024
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : / 6 NOV. 2024

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune



**Matthieu KALITA**  
Secrétaire de séance



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20241106-D2024-69-DE  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

**ANNEXE 1**  
**TRAVAUX REGLEMENTES SOUMIS A LA DECLARATION DE DEROGATION**

Demande initiale

Modification au cours des 3 ans

Renouvellement tous les 3 ans (à adresser 3 mois avant la date d'expiration de la dérogation en cours)

Mairie de TASSIN La DEMI-LUNE – Direction des Services Techniques - Service des espaces-verts

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la demande de dérogation	Lieux de formation connus		
			Territoire de la CT / EP	Chantier ponctuel	Si chantier ponctuel, préciser l'adresse
1	Activité	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Local technique du bassin place Peragut- CTM au 95 avenue du 11 novembre.
2	Activité	D. 4153-18 - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné
3	Équipement de travail	D. 4153-21 – exposition aux rayonnements ionisants de catégorie B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné
4	Équipement de travail	D. 4153-22 – exposition à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné
5	Milieu de travail	D. 4153-23 – interventions en milieu hyperbare de classe I, II, III	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné
6	Équipement de travail	D. 4153-26 – conduite des tracteurs agricoles ou forestiers munis de dispositif de protection en cas de renversement, ou dont ledit dispositif est en position non rabattue ou en position de protection, et munis de système de retenue du conducteur au poste de conduite en cas de renversement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non concerné car le tracteur n'est pas équipé en cas de renversement.

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20241106-D2024-69-DE  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

7	Équipement de travail	<b>D.4153-27</b> – conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input checked="" type="checkbox"/>		Une formation sera dispensée pour l'utilisation du chariot élévateur.
8	Équipement de travail	<b>D. 4153-28</b> - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement			Non concerné
9	Équipement de travail	<b>D. 4153-29</b> - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input checked="" type="checkbox"/>		Non concerné
10	Équipement de travail	<b>D. 4153-30</b> - utilisation d'échelles, d'escabeaux et de marchepieds, dans les conditions prévues par le deuxième alinéa de l'article R. 4323-63.	<input checked="" type="checkbox"/>		Espaces verts de la commune
11	Équipement de travail	<b>D. 4153-30</b> - travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle	<input checked="" type="checkbox"/>		L'ensemble des travaux sont concernés
12	Équipement de travail	<b>D. 4153-31</b> – montage et démontage d'échafaudages			Non concerné
13	Équipement de travail	<b>D. 4153-33</b> - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service	<input checked="" type="checkbox"/>		Compresseur au CTM
14	Milieu de travail	<b>D. 4153-34</b> - Affectation des jeunes : 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs ; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.		<input checked="" type="checkbox"/>	Local technique du bassin de la place Peragut

**ANNEXE 2**  
**LISTE DU MATERIEL ET ACTIVITES CONCERNES PAR LA DEROGATION**

	Nature des travaux	Nom des équipements de travail (ex. presse plieuse, rotobroyeur...)	Observations éventuelles
1	Aménagement	Burineur/disqueuse/ petit perforateur/	
2	Travaux de compactage	Dameuse/plaque vibrante	
3	Travaux des espaces verts	Débroussailluse portable/ Tronçonneuse à 2 mains et perche d'élagage/ tondeuse autoportée/perche d'élagage électrique (élagage à partir du sol) /Taille-haie et perche taille-haie (à partir du sol) /tronçonneuse à 2 mains	Vigilance portée sur le gabarit de la machine utilisée
4	Travail au sol	Aérateur de gazon à moteur thermique/motobêche/motobineuse/motoculteur/meuleuse/ Scarificateur à moteur thermique	
5	Entretien matériel/maintenance	Affûteuse électrique/ chariot élévateur sans conduite/disqueuse/meuleuse/perceuse/perceuse à colonne/pierre à meuler/ponceuse/scie à disque Angulaire /scie sauteuse/visseuse	
6	Maçonnerie	Bétonnière/scie à lame diamantée (à eau sur table)	
7	Déplacement de charges	Broyeur à moteur thermique	
8	Broyage des végétaux		
9	Débroussaillage	Débroussailluse autotractée/débroussailluse portative/	
10	Création de terrasse	Outil multifonction électroportatif	
11	Tonte	Ramasseur de gazon Tondeuse autoportée Tondeuse autotractée	
12	Pose de clôture	Tarière thermique	
13	Nettoyage et entretien du matériel	Compresseur d'air	
14	Incendie	Extincteur	

**Interventions en milieu de travail hyperbare**

	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hPa) et durée des interventions (h)	Observations
1	Non concerné	Non concerné	Non concerné

**Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs...**

	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Type de milieu confiné ou cuves et durée des interventions (h)	Observations
1	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20241106-D2024-69-DE  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

Activités impliquant l'exposition à des ACD			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles	Nom des ACD et Marque ou Distributeur	Observations
1		Anti-limaces/anti-mousses	
2		Phéromones	
3		Engrais	

Activités impliquant l'exposition à l'amiante				
	Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles	Type de matériau amianté (ex. fibrociment, béton hydrofuge...)	Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)	Observations
1	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20241106-D2024-69-DE  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

**ANNEXE 3**

**INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE JEUNE MINEUR EN FORMATION PROFESSIONNELLE ACCUEILLI**

Information initiale

Actualisation des informations

Collectivité : Mairie de TASSIN LA DEMI-LUNE

Je vous informe de l'accueil des jeunes mineurs listés ci-après au sein de la collectivité. En application du décret n° 2016-1070 du 3 août 2016, la collectivité / l'établissement public a délibéré pour déroger aux travaux réglementés nécessaires à la formation professionnelle des présents mineurs, en date du 16 octobre 2024.

Mineurs affectés aux travaux réglementés		Avis médical d'aptitude				Informations sur la formation			Lieux de formation connus		Formation à la sécurité		Personne(s) chargée(s) de l'encadrement des travaux réglementés
Nom / Prénom	Date de naissance	Date de l'avis médical	Favorable	Favorable avec réserves	Défavorable	Intitulé du diplôme ou métier préparé	Établissement de formation (CFA, lycée...)	Durée de présence en CT / EP	Territoire CT / EP	Chantier ponctuel	Date de formation	Nom / Prénom	Nom / Prénom Qualité / Fonction
1	RONGY-MARTIN Lyam	03/02/2009	13/08/2024	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	CAP Paysagiste	CFPH Écully	2 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Frédéric ALESSI, Responsable service Espaces verts
2				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		